

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 205 08 / 01

- 1) Code d'identification unique du produit type : **FAOC1**

Fenêtre et porte fenêtre Ouvrants à la Française, Abattant, fixe, Oscillo battants et multizones en Aluminium, sur mesure, équipée de vitrages de Ug 0,9 W/m²K à 1,7 W/m²K

- 2) Usage prévu :

Communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu/fumée ni dans des issues de secours

- 3) Fabricant :

SAS Pastural, 2 allée de cumières 51200 Epernay France

- 4) Mandataire :

Non applicable

- 5) Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

Système 3, essais de type par laboratoire notifié

- 6) Norme harmonisée :

NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée

Organismes notifiés:

Le CSTB organisme notifié n° 0679, et le FCBA organisme notifié N° 0380 ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.

Ils ont délivré les rapports de classement correspondants.

7) Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Performance au feu extérieur	Non Applicable	NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée
Réaction au Feu	Non Applicable	
Résistance au feu (E+EI)	Champ du mandat non couvert par la norme Européenne	
Étanchéité aux fumées (S)		
Fermeture automatique (C)		
Étanchéité à l'eau	Protégé (B) classe 7B	
Substances dangereuses (a), (b)		
Résistance au vent	Flèche du cadre : classe A Pression d'essais classe 3	
Capacité portante des dispositifs de sécurité	350 N pendant 60 s	
Performance acoustique	NPD	
Performance thermique	Uw de 1,2 à 1,8 W/M2 °K selon composition du vitrage. 1,2 pour un vitrage ug = 1,0 et intercalaire Swisspacer U 1,8 pour un vitrage ug= 1,7 et intercalaire Tgi	
Propriétés de rayonnement	Transmission lumineuse : NPD	
	Facteur solaire : NPD	
Perméabilité à l'air	Classe 3	

a) Composés Organiques Volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit est classé A+ selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement Reach dans des concentrations supérieures à 0,1% en poids

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Rapports de classement ou notes de calculs listés dans tableau 7.

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

Fait à Epernay le 22 mai 2018

Marc RUSSO

Directeur Usine



